



DELIBERATION

Conseil d'Administration Centre Communal Action Sociale de CORNAS

Séance du 06/10/2026

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.
En exercice : 17	
Présents : 14	<u>Etaient présents :</u> Mme HEBRARD Magali, M. GINÉ Elios, Mme SAHMAN Virginie, Mme BONNET Lucie, M. COLLOMBET Cyril, Mme DE TORRES Carole, Mme DESBOS-THEURET Jessica, Mme FOUREL Huguette, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, Mme JUGE Olga, M. LAFUMAT René, Mme LIONNETON Leslie, M. REYMONDON Marc, Mme SERRETTE Martine
<u>Date de convocation</u> 02/10/2026	<u>Procuration(s) :</u> M. DOHA Médard donne pouvoir à M. GINÉ Elios, M. MATA-VERSET Michaël donne pouvoir à M. COLLOMBET Cyril
<u>Date d'affichage</u> 02/10/2026	<u>Etai(ent) absent(s) :</u>
<u>VOTE :</u> Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) excusé(s) :</u> M. DOHA Médard, M. MATA-VERSET Michaël, M. THEBAULT Pierre

Numéro interne de l'acte : 2026-16

Objet : CHARTE DES VILLES AMBASSADRICES DU DON D'ORGANE

Madame la présidente expose :

Lors du conseil d'administration du 8 juillet dernier, il a été évoqué d'intégrer le CCAS de CORNAS au sein du dispositif "ville ambassadrice du don d'organe".

Contribuer à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, c'est amener le sujet au sein de tous les foyers, c'est le moyen le plus efficace pour que tous les donneurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir Ville ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national, qui permet de sauver des milliers de vies chaque année.

Pour mettre en place cette action, il convient de signer une charte avec le collectif Greffe+. Cette charte prévoit l'implantation de panneaux aux entrées d'agglomération et plusieurs actions favorisant la communication sur le don d'organe.

Le Conseil d'administration,
Madame la Présidente entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité;

Article 1 : d'autoriser madame la présidente à signer la charte "ville ambassadrice du don d'organe" annexée à la présente délibération.

Article 2 : de charger madame la Présidente de mener les différentes actions listées dans la charte et de signer tous documents relatifs à ces actions.

Fait à CORNAS
La Présidente de séance,
Mme HEBRARD Magali



CHARTRE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

Le CCAS de la commune de CORNAS représenté par sa Présidente, Madame Magali HEBRARD,...

Le collectif **Greffes+** représenté par Madame Evelyne BECHERAS, Présidente IDO 26.07

Conviennt d'un commun accord de signer cette charte.

Préambule :

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donneurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations de patients, et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique, afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition, et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, vous contribuez à amener le sujet au sein de tous les foyers : c'est le moyen le plus efficace pour que tous les donneurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir Ville ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national, qui permet de sauver des milliers de vies chaque année.

Objectifs de la charte :

Pour atteindre ces objectifs, le CCAS de la commune de CORNAS propose donc de devenir "Ville ambassadrice du don d'organes" avec le soutien du Collectif Greffes+ en installant sur les principaux axes de circulation de la commune des panneaux VADO comprenant un ruban vert et la mention « Ville partenaire du don d'organes », et en les tenant toujours visible.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de votre mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, vous pouvez :

- Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin, la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de votre commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public
- Planter un "arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donneurs et leurs proches, pour afficher votre engagement tout au long de l'année
- Diffuser, via les bulletins et médias municipaux ou dans la presse locale des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches
- Diffuser l'application don d'organes pour téléphones portables
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe

Le Collectif G+ s'engage, selon ses possibilités, à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles.

Fait le 6 octobre 2026 à CORNAS

La Maire et Présidente du CCAS

Le Collectif Greffes+IDO 26.07

